



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après.
Les fiches de postes spécifiques sont consultables sur le site de la direction académique des services de l'éducation nationale et sur le bulletin départemental.

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

1/ Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

- maternelle Neuf Peyres – Avignon (Avignon 1)
- maternelle Grands Cyprès – Avignon (Avignon 2)
- maternelle Boyer Violès (Orange)

2/ Plus de maîtres que de classes

13 postes sont à pouvoir :

- Ecoles élémentaires Jean Giono et Henri Bosco – Apt
- Ecole élémentaire Saint Jean – Avignon (Avignon 1)
- Groupe scolaire Saint Exupéry – Coubertin – Avignon (Avignon 2)
- Groupe scolaire Les Olivades – Avignon (Avignon 2)
- Ecole élémentaire Louis Gros – Avignon (Avignon 2)
- Ecole élémentaire Jean Giono – Bollène
- Ecole élémentaire Curie – Bollène
- Ecole élémentaire François Jouve / Ecole maternelle Mise Pouzol – Carpentras
- Ecole élémentaire Bouche / Ecole maternelle « Soupirs » - Carpentras
- Ecole élémentaire La Colline – Cavaillon
- Ecole élémentaire Albert Camus – Orange
- Ecoles élémentaires Albert Camus et Georges Brassens – Pertuis
- Groupe scolaire Frédéric Mistral - Sorgues

Les dossiers de candidature (fiche d'inscription et lettre de motivation) doivent parvenir par voie hiérarchique à la direction académique de Vaucluse – DVRH – pôle A pour le 12 juin 2013, délai de rigueur. Les candidats enverront un mel à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr pour informer de leur demande.



Avignon, le 7 juin 2013

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

FICHE DE POSTE

Plus de maîtres que de classes

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Référence : circulaire départementale du 29 mars 2013 parue au BD N°99 du 5 avril 2013

Principe

L'organisation du service des maîtres, sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous, découle de ce projet, qui doit conserver une souplesse suffisante pour pouvoir être adapté, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves. Les activités prévues doivent toutefois se dérouler sur un temps assez long pour permettre l'efficacité de l'action pédagogique. Le projet prévoit les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires ainsi que les personnes qui y sont associées.

Modalités d'intervention du maître supplémentaire

En aucun cas, le poste supplémentaire ne pourra servir à la création d'une nouvelle classe dans l'école.

Le poste est mis à la disposition de l'école pour au moins deux années scolaires ; il peut être maintenu au-delà s'il a permis une amélioration effective des résultats scolaires. Il conviendra de proscrire totalement les organisations pédagogiques dans lesquelles le maître en surnombre prendrait en charge un petit groupe d'élèves en difficulté uniquement hors de leur classe habituelle : c'est au sein même de la classe et en partenariat étroit (préparation, animation et régulation communes) avec le titulaire de la classe que devront se faire prioritairement ses interventions.

De même, la prise en charge des élèves en difficulté ne saurait se réduire au seul moment de présence dans une classe du maître en surnombre : elle porte sur l'ensemble du temps scolaire, d'où la nécessité d'élaborer un P.P.R.E. pour chaque élève concerné afin d'assurer une cohérence des interventions.

Les tâches attendues du maître en surnombre supposent une expérience de la gestion de la difficulté scolaire ou du moins une très forte mobilisation personnelle. Il convient d'opérer une claire distinction entre les actions de cet enseignant en surnombre et celles des membres du RASED susceptibles d'intervenir dans l'école. Ce maître n'est pas un enseignant spécialisé : il recourt aux mêmes approches et démarches que l'enseignant dans la classe duquel il intervient. Il a pour rôle d'aider cet enseignant à faire acquérir aux élèves les compétences définies par les programmes. Les maîtres du réseau, dont les interventions devraient se voir significativement réduites, ne peuvent être sollicités que dans un second temps, pour des élèves qui, malgré les activités qui leur sont proposées, ne parviennent pas à surmonter leurs difficultés ; les maîtres spécialisés sont alors amenés à mettre en œuvre des démarches plus spécifiques.

L'intervention de ce maître devrait ainsi éviter la multiplication des prises en charge par plusieurs intervenants différents.



Implantation des supports

CIRCONSCRIPTION	Ville	ECOLE
APT	Apt	Ecoles Jean Giono et Henri Bosco
AVIGNON I	Avignon	Ecole élémentaire St Jean
AVIGNON II	Avignon	Groupe scolaire Saint Exupéry - Coubertin
AVIGNON II	Avignon	Groupe scolaire Olivades
AVIGNON II	Avignon	Ecole élémentaire Louis Gros
BOLLENE	Bollène	Ecole élémentaire Jean Giono
BOLLENE	Bollène	Ecole élémentaire Curie
CARPENTRAS	Carpentras	Ecole maternelle Mise Pouzol/école élémentaire François Jouve
CARPENTRAS	Carpentras	Ecole maternelle "Soupirs"/école élémentaire E. Bouche
CAVAILLON	Cavaillon	Ecole élémentaire La Colline
ORANGE	Orange	Ecole élémentaire Albert Camus
PERTUIS	Pertuis	Ecoles élémentaires A. Camus et G. Brassens
SORGUES	Sorgues	Groupe scolaire Frédéric Mistral



Avignon, le 7 juin 2013

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

FICHE DE POSTE

Scolarisation des enfants de moins de trois ans

Division de la Valorisation
Des Ressources Humaines

Référence : circulaire MEN n°2012-202 du 18 décembre 2012

Implantation des postes	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole maternelle Neuf Peyres – Avignon - Ecole maternelle Grands Cyprès – Avignon - Ecole maternelle F. Boyer – Violès
Profil du poste	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du développement d'un jeune enfant - Avoir une expérience de l'enseignement avec des TPS ou des PS - Avoir une bonne capacité relationnelle avec les familles - Avoir le goût du travail en équipe ainsi qu'avec les partenaires (professionnels de la petite enfance par exemple) - Etre capable d'aménager un espace de classe évolutif - Etre capable de concevoir un emploi du temps adapté - Etre capable de concevoir des projets pédagogiques innovants
Missions pédagogiques	<p>Accueillir et scolariser des tout-petits dans une classe spécifique selon des modalités adaptées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'élève d'entrer progressivement dans les apprentissages - Favoriser son épanouissement et son bien être - Prioriser la maîtrise de la langue, le langage comme une compétence transversale
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à faire le lien avec les familles - Capacité à analyser sa pratique professionnelle et à l'ajuster aux besoins des élèves - Capacité à mettre en oeuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de services - Ouverture d'esprit et travail en équipe indispensable - Dynamisme et disponibilité



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon Cedex 4

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée)

A _____, le _____
(signature)

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de :

Fiche de candidature à adresser à la direction académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse par la voie hiérarchique pour chaque fonction demandée.

Un mel sera envoyé à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr pour informer de la demande.

DVRH – 06/06/2013

Appel à candidature : poste de maître formateur

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Chantal COURTIN 04.90.27.76.44
Christelle GAILLARD 04.90.27.76.22

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

Un appel à candidature est lancé pour le poste de maître formateur à l'école élémentaire Jean Jaurès – Sorgues.

Conditions :

- être titulaire du CAFIPEMF
- poste proposé à titre provisoire.

Les enseignants qui souhaitent se porter candidat doivent envoyer leur fiche de candidature directement à la DVRH – pôle A pour le 12 juin 2013, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE CANDIDATURE DE MAITRE FORMATEUR

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation
des Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Chantal COURTIN

Téléphone
04 90 27 76 44
Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement -84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon Cedex 4

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée)

A _____, le _____
(signature)
